



PATINAGE CANADA
CHAMPIONNATS DE SECTION



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS B DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2018

Dates : 1^{er} au 4 février 2018

Lieu : Palais des Sports Léopold-Drolet
360, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 2J9

Centre Eugène-Lalonde (Jeudi et Vendredi)
350, rue Terril
Sherbrooke (Québec) J1E 2K9

Hôte : CPA Sherbrooke
Sanctionnés par : Patinage Canada P-17-005

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le jeudi 7 décembre 2017 à 16 h

Aucune extension ne sera accordée et seul le courrier reçu avant cette date sera considéré.

Table des matières

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
DROITS D'INSCRIPTION	5
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	6
EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS.....	6
ENTRÉE GRATUITE	9
☒ Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.	9
ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$.....	9
☒ Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;.....	9
☒ Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET.....	9
o Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.	9
Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :	9
☒ Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :	9
☒ Documents suivants :	9
o Preuve que vous êtes membres en 2017-2018.....	9
o Preuve de certification	9
o Carte valide de premiers soins	9
o Preuve que le BackCheck est à jour.....	9
TABLEAU D'ACCRÉDITATION.....	10
CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
SYSTÈME DE NOTATION	11
MUSIQUE	11
PRIX	11
HÉBERGEMENT	11
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	12
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	12
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS.....	12

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats « B » de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de la province. Les championnats « B » de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats « B » de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « B » de section Québec de Patinage Canada 2018 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Personnes-Ressources du comité organisateur local

Gestionnaire de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Président du comité organisateur :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Marie-Josée Tessier

514 252-3073 poste 3597

mjtessier@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Lucie Lafond

Dany Dégarie

Claudine Hébert

Patinoires de compétition

Dimensions de la patinoire

Palais des Sports Léopold-Drolet
360, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 2J9

85' X 200'

Centre Eugène-Lalonde
350, rue Terril
Sherbrooke (Québec) J1E 2K9

100' X 200'

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers qui souhaitent concourir aux compétitions de qualification de 2017-2018 de Patinage Canada doivent remplir le [FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS](#). Pour être admissible à concourir aux compétitions de qualification de 2017-2018 de Patinage Canada, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » du bureau national de Patinage Canada lorsque vous vous inscrivez à une compétition de qualification de 2017-2018. Veuillez remplir le [FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS](#) et le faire parvenir à l'attention de Laura Baker, analyste, Haute performance, au plus tard le 22 août 2017, le cachet de la poste en faisant foi.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Skate Canada Rule Book](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés au Manuel des compétitions de qualification (voir ci-dessous) avant le **7 décembre 2017** qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au Manuel de règlements.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs/écoles appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **le jeudi 7 décembre 2017 à 16 h** conformément au manuel de règlement de Patinage Canada. <https://info.skatecanada.ca/index.php/fr/regles-du-sport/195-competitions.html#h1-3-inscriptions>.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratif (3.75%) et les taxes.

Juvenile, Pré-Juvenile, Sans Limites	150 \$
Pré-Juvenile B Danse, Pré-Juvenile et Juvenile Couple	85 \$ / par partenaire
Juvenile et Pré-Juvenile A Danse	130 \$ / par partenaire

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le 7 décembre 2017 ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec

a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions

4545, av. Pierre-de Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veillez consulter [INSCRIPTION](#)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

(1) ÉPREUVES JUVÉNILE

(a) PATINAGE EN SIMPLE (Moins de 14 ans)

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(c) DANSE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de danse ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(2) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILE

(a) PATINAGE EN SIMPLE (MOINS DE 11 ANS)

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgée de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

(b) PATINAGE EN COUPLE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (c) **DANSE « A »**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (d) **DANSE « B »**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi une danse du test STAR 1-3 (Preliminaire) de danse ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- (3) ÉPREUVES SANS LIMITES**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS DAMES**
 - (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgées de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS DAMES ET MESSIEURS**
 - (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (b) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 8 ANS DAMES**
 - (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgées de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (c) **PATINAGE EN SIMPLE – SANS LIMITES MOINS DE 7 ANS DAMES**
 - (i) **TEST** : Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE** : Être âgées de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION B DE LA SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada

- (1) ÉPREUVES JUVÉNILE** : Les épreuves Juvéniles comprennent les quatre disciplines décrites ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
 - (b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILE DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

- (c) **CHAMPIONNATS JUVÉNILÉ DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
DANSES SUR TRACÉ : Deux danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : **Valse Willow et Fox-Trot Keats**.
- DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (2) **ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILÉ** : Les épreuves Pré-Juvenilé comprennent les trois disciplines décrites ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILÉ DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILÉ DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.) La composition et les exigences d'un programme libre bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILÉ « A » DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
DANSES SUR TRACÉ : Deux danses énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : **Fiesta Tango et Valse Willow**.
- DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (d) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILÉ « B » DE DANSE** : Cette compétition comprend une partie :
DANSES SUR TRACÉ : Deux énumérées ci-dessous pour chaque épreuve de qualification, patinées dans l'ordre précisé : **Tango Canasta et Baby Blues**
- (3) **ÉPREUVES SANS LIMITES** : Les épreuves Sans Limites comprennent la discipline décrites ci-dessous.
- (a) **CHAMPIONNATS SANS LIMITES 9 et 10 ans DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** :
Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.
- (b) **CHAMPIONNATS SANS LIMITES 7 et 8 ans DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES**:
Ces compétitions comprennent un programme libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.). La composition du programme libre de même que les exigences en matière de programme bien équilibré sont communiquées chaque saison de patinage.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION

1.1 INSCRIPTION

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début du premier évènement.

Le [formulaire de contenu du programme](#) doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

2. GLACE D'ENTRAÎNEMENT

Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

[Politiques et procédures de Patinage Canada](#) s'applique.

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés « Entraîneur régional »;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

TABLEAU D'ACCREDITATION

Selon les trajectoires du PNCE, les entraîneurs peuvent obtenir des privilèges d'accréditation pourvu que les qualifications, dans le tableau d'accréditation ci-dessous, soient à jour et valides au moment de l'inscription à la compétition et sur place pendant les événements. Les événements de qualification sont classés ci-dessous en tant qu'événements 1-4.

Catégories	N° ÉVÉNEMENT				ENTRAÎNEUR MEMBRE EN RÈGLE			
	1	2	3	4	Inscrit	Secourisme	Vérification	Certification du PNCE
Pré-juvénile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Juvenile	✓	S.O.	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur régional
Pré-novice	✓	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Novice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Junior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Senior	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Entraîneur national
Intermédiaire	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur provincial
Ouvert	✓	S.O.	S.O.	✓	✓	✓	✓	Entraîneur provincial

Les lignes directrices pour l'accréditation à toutes les autres compétitions sanctionnées de Patinage Canada (le cas échéant) sont déterminées par les sections.

CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Les entraîneurs en voie d'obtenir une [certification du PNCE](#) peuvent être pris en considération pour l'accréditation, pourvu qu'ils obtiennent le statut en formation ou formé qui est exigé, comme précisé dans le parcours de formation et de certification du PNCE. Svp noter : [les trajectoires du PNCE](#) sont présentement en cours de révision. Nous vous aviserons lorsque cette information sera affichée sur le Centre d'info.
- Les entraîneurs non-résidents, qui n'exercent pas leurs fonctions dans un club ou une école de patinage de Patinage Canada, peuvent être considérés pour l'accréditation pourvu qu'une attestation valide de vérification soit fournie au moment de l'inscription à la compétition et sur place aux événements.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse Pré-Juvenile B, Pré-Juvenile A et Juvenile : La musique de danse sur tracé de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir deux CD au moment de son inscription – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, type de programme – court ou libre, et la durée totale de la musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, le CPA Sherbrooke et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

L'entreprise de photographie Danielle Earl sera sur place. Les commandes photo en seront prises directement sur le site de la compétition.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

ENTRÉE : 12 ans et plus : 10 \$ par jour
 6 à 11 ans : 5 \$ par jour
 5 ans et moins : gratuit
PASSEPORT : 25 \$ pour trois jours

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15\$. Dans les vestiaires, seuls les patineurs Sans Limites seront autorisés à avoir un chaperon autre que l'entraîneur.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de section.